

DECLARATION DE GUIMARÃES

Déclaration pour la promotion des sites UNESCO et des voies vertes comme destinations communes en Europe.

Les voies vertes sont une destination très attrayante pour le tourisme actif et jouent un rôle vital dans le développement économique des territoires qu'elles traversent. De nombreux exemples à succès le montrent au niveau européen et cela encourage d'autres acteurs à développer de nouveaux projets. Les voies vertes, source de revenus essentiels pour les économies locales et régionales, se répandent partout en Europe et présentent un potentiel de croissance important.

Il n'y a pas, au niveau du continent, d'inventaire complet ou de statistiques systématiques des lignes ferroviaires désaffectées et de leur conversion en voies vertes. Cependant la fermeture des divers types de lignes est un phénomène courant. Nous estimons qu'il existe en Europe environ 19.000¹ kilomètres de voies vertes basées sur d'anciennes lignes ferroviaires, ce qui ne représenterait que 15 à 20 % de toutes les lignes désaffectées. La future conversion en voies vertes des lignes non encore aménagées présente un potentiel de développement important. Pour ne pas parler des voies vertes basées sur les chemins de halage des canaux et des rivières, une belle utilisation du vaste patrimoine hydraulique de l'Europe.

Les 354 sites du patrimoine mondial de l'UNESCO en Europe représentent près de la moitié du total des sites inscrits sur la liste globale et sont considérés comme un atout majeur pour le tourisme européen².

Beaucoup de voies vertes sont proches de sites du patrimoine culturel de l'UNESCO alors qu'il n'y a pas eu jusqu'ici d'effort commun pour en faire bénéficier ces deux ressources culturelles importantes. Le lien entre les deux reste ténu.

Les voies vertes, pour leur part, ont une valeur culturelle exceptionnelle basée sur leur origine ferroviaire ou hydraulique souvent riche en histoire. Il existe de nombreux exemples de bâtiments de service tels que les gares désaffectées qui ont retrouvé un

¹ Estimation de l'Association européenne des Voies vertes

² UNESCO - http://www.unesco.org/new/en/brussels/about-this-office/single-view/news/supporting_sustainable_tourism_in_europe_the_eu_china_touri-1/

Proposition

nouveau rôle et des ouvrages d'art de grande valeur tels que les tunnels, les viaducs, les écluses, etc.

Les voies vertes permettent d'accéder aux sites du patrimoine de l'UNESCO en utilisant des moyens de transport non motorisés, principalement la marche et le vélo. On observe une tendance clairement positive à l'égard du tourisme « actif ». La randonnée et le vélotourisme sont les activités de plein air qui bénéficient d'une forte demande et qui sont en croissance au niveau international.

Dans le même temps, le tourisme culturel et industriel est l'un des marchés les plus importants dans le monde avec l'une des croissances les plus rapides. Les industries culturelles et créatives (ICCREA) sont de plus en plus utilisées pour promouvoir les destinations touristiques et pour accroître leur compétitivité et leur attractivité.

L'attractivité des sites UNESCO et des voies vertes pourrait être largement accru si ces destinations étaient promues de manière conjointe. Ces deux ressources reflètent l'histoire de l'Europe, possèdent une identité commune et représentent une occasion unique d'atteindre un plus large échantillon de touristes : les utilisateurs des voies vertes qui en profitent pour visiter les sites UNESCO et les visiteurs des sites UNESCO qui en profitent pour marcher ou faire du vélo sur les voies vertes. De belles perspectives donc pour le développement du tourisme durable dans les territoires ainsi traversés, tout bénéfice autant pour les touristes que pour la population locale.

Beaucoup de villes européennes (p. ex. Amsterdam, Bruges, Bruxelles, Gand, Barcelone, Venise ...) sont submergées par des foules de touristes. Le projet Greenways Heritage peut contribuer à une meilleure répartition de la fréquentation touristique. Les voies vertes relient souvent les sites du patrimoine de l'UNESCO aux zones rurales qui ne sont pas saturées par le tourisme voire qui en bénéficient trop peu. Ainsi, une part de la surcharge touristique des villes peut être déplacée vers les campagnes.

L'objectif de cette Déclaration est de promouvoir le patrimoine de l'UNESCO ainsi que les autres sites remarquables à proximité des voies vertes comme une partie essentielle de ces voies vertes et de promouvoir ces deux ressources importantes en tant que destination commune.

À cette fin, l'Association européenne des Voies vertes et les signataires de cette déclaration s'engagent, dans la mesure de leur compétence et de leur domaine d'activité, à :

- assurer conjointement la promotion des voies vertes et des sites UNESCO afin d'accroître leur visibilité en tant que destinations touristiques communes, en incluant les atouts des sites UNESCO dans l'information à propos des voies vertes concernées et en signalant les voies vertes dans le voisinage des sites UNESCO;
- 2. développer et encourager les liaisons physiques entre ces deux ressources afin de faciliter l'arrivée des touristes jusqu'aux sites UNESCO via les voies vertes au moyen de transport non motorisés et adopter des mesures permettant aux usagers des voies vertes de profiter sans souci de leur visite aux sites UNESCO, en particulier en ce qui concerne le dépôt des vélos et des bagages ;

- développer de nouveaux produits touristiques qui combinent ces deux ressources importantes, sites UNESCO et voies vertes, et de concevoir des circuits attrayants qui mettent en valeur le patrimoine culturel du territoire, des circuits qui seront disponibles autant pour les touristes que pour les tour-opérateurs;
- 4. améliorer l'information des touristes pour les encourager à choisir les sites UNESCO + les voies vertes comme une destination commune. Cette information doit permettre aux touristes de découvrir et d'apprécier les attractions que l'on peut trouver à proximité des voies vertes et des sites UNESCO en utilisant dans chaque cas le media le plus approprié. Encourager l'information en ligne et l'utilisation des nouvelles technologies de l'information (SIG de l'itinéraire avec les informations relatives aux ressources culturelles et aux produits touristiques) et de promouvoir les industries culturelles et créatives (ICCREA) offrant des informations utiles et attrayantes sur l'itinéraire (images 3D et visites virtuelles, vidéo tournés avec des drones, etc.);
- encourager un produit touristique structuré et impliquer les PME locales dans l'offre touristique en améliorant leurs compétences de façon à les rendre plus compétitives :
 - a. Accroître leur capacité à rencontrer les attentes des clients et à créer des produits touristiques :
 - b. Promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies de l'information afin de les rendre capables de mieux se positionner et de gagner de la visibilité dans un marché global;
 - c. Créer des conditions favorables qui facilitent la collaboration entre les PME et créer un réseau à un niveau local, national et/ou international pour attirer plus de touristes et améliorer les résultats des PME ;
- 6. promouvoir et améliorer une coopération public-privé, public-public et privé-privé efficace parmi les intervenants concernés afin de tirer un meilleur avantage des importantes occasions offertes par les voies vertes liées aux sites du patrimoine UNESCO:
- 7. faire prendre conscience aux intervenants de l'importance de la promotion et du marketing des voies vertes connectées aux sites UNESCO en ayant prise sur les technologies et les outils innovants les plus appropriés pour informer et enrichir l'expérience des visiteurs. Encourager l'organisation d'ateliers et de réunions pour faire connaître les outils disponibles les plus appropriés et leur mise en œuvre adaptée aux diverses réalités du territoire;
- 8. travailler à attirer plus de visiteurs vers les sites culturels de l'UNESCO parmi les adeptes des voies vertes et attirer de nouveaux utilisateurs des voies vertes parmi les touristes visitant les sites UNESCO en mettant en valeur le patrimoine culturel et en faisant prendre conscience de la nécessité de respecter et de préserver ces ressources de valeur, de respecter la population locale et les activités traditionnelles :
- 9. promouvoir des actions innovantes qui peuvent être reproduites par d'autres voies vertes liées à des sites du patrimoine UNESCO. L'idée est d'encourager les touristes à visiter les voies vertes et les sites UNESCO en utilisant des moyens de transport non motorisés comme la marche ou le vélo et de réinterpréter ce patrimoine culturel de grande valeur le long de l'itinéraire grâce à l'utilisation de technologies en rapport avec les industries créatives et culturelles sur les sites de l'UNESCO ainsi que le patrimoine culturel ou naturel dans le voisinage des voies vertes ainsi que sur les voies vertes elles-mêmes avec leurs infrastructures et leurs bâtiments préservés (réalité augmentée, images 3D);

10. encourager les sondages / les comptages auprès des visiteurs pour être capable de mesurer l'impact du tourisme UNESCO + voies vertes et de mettre en place des stratégies qui promeuvent le tourisme durable dans le territoire. Connaître les centres d'intérêt des visiteurs de manière à pouvoir rencontrer toutes leurs attentes.

L'adhésion à cette déclaration est ouverte :

- aux autorités locales, régionales, nationales et européennes ;
- aux autorités en charge de la gestion des voies vertes, des chemins de fer, des canaux et des routes forestières ;
- aux autorités de l'UNESCO ;
- au secteur privé, en particulier aux PME situées à proximité des voies vertes et des sites du patrimoine de l'UNESCO ou à celles qui exercent dans ces territoires.

Cette déclaration a été présentée lors de la conférence « Greenways Heritage : UNESCO sites and greenways, a common destination » à Guimarães (Portugal) le 29 novembre 2018 dans le cadre du projet GREENWAYS HERITAGE et à l'occasion de l'Année européenne du Patrimoine Culturel.

Elle a été signée par les participants à la conférence. D'autres institutions liées au projet Greenways Heritage y ont également adhéré. Nous poursuivons le processus de diffusion et recherchons l'appui des instances intéressées à soutenir cette déclaration.

2018 EUROPEAN YEAR
OF CULTURAL
HERITAGE
#EuropeForCulture

Le projet GREENWAYS HERITAGE fait partie du programme COSME de l'Union européenne et s'étend de mai 2018 à octobre 2019.

Les informations sur le projet sont disponibles sous www.greenwaysheritage.org.





This action is part of Project "GREENWAYS HERITAGE", which has received funding from the European Union"s COSME Programme (2014-2020). The content of this note represents the views of the authors only and is their sole responsibility; it cannot be considered to reflect the views of the European Commission and/or the Executive Agency for Small and Medium-sized Enterprises or any other body of the European Union. The European Commission and the Agency do not accept any responsibility for use that may be made of the information it contains.